

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune
Séance du mardi 05 août 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 29 juillet 2025

Présents : 8 *cinq août deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 9 **Présents :** Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS

Pour : 9 **Contre :** 0 **Représentés:** JULIEN THERON représenté par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0 **Excusés:** CLAUDE PESCHAUD

Présents non votants :

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Absents: THIERRY MARSILHAC, JACQUELINE BARTHAIRE

Objet: Eclairage public suite à l'alimentation BT du lotissement Impasse du Chey 6 lots - DE_071_2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 7 060,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 septembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - **DE DONNER** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;

- 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser le fonds de concours ;
- 3 - DE PROCÉDER aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 06 AOUT 2025
publié le :

06 AOUT 2025

